

**DÉPARTEMENT**  
**VIENNE**

**RÉUNION DU 4 SEPTEMBRE 2020**

**ARRONDISSEMENT**  
**CHÂTELLERAULT**

**COMMUNE**  
**MAIRÉ**

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 31 août 2020, s'est réuni le 04 septembre 2020, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à 20h30 à la salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry TRIPHOSE.

**PRÉSENTS** : M. Thierry TRIPHOSE, M. Joël TISSOT, Mme BIET-ROBIN Catherine, M. CALMARD Bertrand, M. CLÉMENT Bernard, M. COMTE Jacky, Mme COX Nathalie, M. MARONNEAU Manuel, M. NIEMEZYK Charlie, M. WEPPE Etienne.

**ABSENT-EXCUSÉ** : M. VERHAEVERBEKE Ludovic

**SECRÉTAIRE** : Mme BIET-ROBIN Catherine.

Nombre de conseillers :

en exercice : 11

présents : 10

votants : 10

Ouverture de la séance : 20H30.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres de l'assemblée municipale l'ajout du point suivant :

- Délégation de signature pour la DGFIP.

Le conseil municipal valide l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'adoption des comptes-rendus des séances du lundi 9 juillet 2020 et jeudi 29 juillet 2020.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1. Délibération : Changement des ampoules SHP en LED.**
- 2. Délibération : Demande subvention Activ volet 3 (travaux voiries, atelier communal).**
- 3. Information : Demande subvention Activ volet 5 (plantations haies, arbres)**
- 4. Délibération : Demande subvention Sorégies (four communal).**
- 5. Délibération : État de créance à admettre en non-valeur (21,60€)**
- 6. Délibération : Mise en jachère faune fleurie de la parcelle communale AK 42 surface 1086 m<sup>2</sup>.**
- 7. Délibération : Composition de commissions communales et consultatives.**

**1. DÉLÉGATION DE SIGNATURE SUR LE PORTAIL GESTION PUBLIQUE.**

(délibération n°2020-09-47)

Monsieur le maire considère qu'en cas d'absence et pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une signature supplémentaire sur le portail gestion publique et de nommer Madame Catherine BIET-ROBIN chargée des finances et de la comptabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité

**2. REMPLACEMENT DES LANTERNES ÉNERGIVORES SHP PAR DES LANTERNES EN LEDS-MDE.**

(délibération n°2020-09-43)

Monsieur le Maire présente le projet de remplacement des lanternes énergivores SHP par des lanternes LEDS-MDE dans le bourg, et souligne l'impact sur la consommation en électricité de l'éclairage public, et considère la nécessité de remplacer les anciennes lanternes dans le bourg :

Montant du devis :

Changement des lanternes est de 21783 € TTC.

**1) Le plan de financement des lanternes énergivores SHP en LEDS-MDE est le suivant :**

- Fonds de concours CAGC. 5445,74€ TTC
- Subvention Sorégies. 9073,74 € TTC
- Fonds propres de la commune. 7263,50 € TTC

Montant du devis :

La pose d'un poteau est de 4500 € TTC.

**2) Le plan de financement du poteau sur le terrain de boules est le suivant :**

- Fonds de concours CAGC. 1875 € TTC
- Subvention Sorégies. 750 € TTC
- Fonds propres de la commune. 1875 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide de valider les devis de la Sorégies.
- décide de solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut dans le cadre du fonds de concours.
- décide de solliciter une subvention auprès de Sorégies.

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**3. DEMANDE DE SUBVENTION SOUS L'ÉGIDE DE L'OPÉRATION « ACTIV' 3 et ACTIV' flash ». (délibération n°2020-09-42)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la participation au financement, sous certaines conditions, des opérations d'investissements par le biais de subventions « ACTIV' », proposées par le conseil départemental. Dans cette optique, il procède à la lecture du courrier émanant de Monsieur le Président du conseil départemental Bruno BELIN concernant l'octroi d'une enveloppe de 22600 € à la commune dans le cadre du volet n°3 de ladite opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

☛ décide de présenter plusieurs dossiers de demande d'aide financière comme il suit :

Opération	Montant		Aides départementales sollicitées	Autofinancement
	HT	TVA	Volet n°3 et flash	TTC
VOIRIE	18779.00	3755.00	15023.20	7510.80
INFORMATIQUE	886.78	177.35	709.42	353.90
BÂTIMENT	10520.00	2104.00	6867.38	4208.00
TOTAL	<b>30185.78</b>	6036.35	<b>22600.00</b>	12072.70

**4. DEMANDE SUBVENTION SORÉGIES PATRIMOINE POUR LA RESTAURATION DU FOUR COMMUNAL (délibération n°2020-09-44)**

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation du four communal et considère la nécessité de restaurer ce four qui fait partie du circuit patrimoine du bourg.

Monsieur le Maire présente le devis reçu de l'entreprise de Monsieur COMTE Jacky de 4824 € pour les travaux de maçonnerie et le plan de financement.

**Le plan de financement pour la restauration du four communal :**

- Activ'3 . 1667,38 € TTC

- Subvention Sorégies patrimoine. 1548,62 € TTC
- Fonds propres de la commune. 1608,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire,

- à signer le devis de l'entreprise COMTE Jacky.
- de solliciter :
  - Une subvention auprès du conseil départemental 86 dans le cadre d'Activ'3.
  - Une subvention auprès de la Sorégies Patrimoine.

#### **5. ÉTAT DE CRÉANCE EN NON VALEUR.**

(délibération n°2020-09-45)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prévoir des crédits au compte 654 pour un montant de 21,60€ concernant un état de créance à admettre en non-valeur suite à une demande du Trésor Public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **6. MISE EN JACHÈRE FLEURIE DE LA PARCELLE COMMUNALE AK 42.**

(délibération n°2020-09-46)

Monsieur le Maire présente le dossier de mise en jachère fleurie appartenant à la commune, dans une démarche de BIODIVERSITÉ et de protection des espaces naturels en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne de la parcelle cadastrée AK 42 surface 1086m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité

#### **7. TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ATELIER COMMUNAL.**

(délibération n°2020-09-48)

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de réhabiliter l'atelier communal afin que le personnel travaille dans de bonnes conditions et optimiser l'espace de celui-ci.

Monsieur le Maire propose une enveloppe de 7800€ pour les travaux, et de valider les devis des entreprises ci-dessous.

- SARL BESNAULT : 3, rue des champions à St Remy sur Creuse.
- SAS LCCO POITOU CHARENTES : ZI de la Naurais Bachaud à Naintré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

↳ autorise Monsieur le Maire à engager cette enveloppe et de signer les devis.

#### **8. TRAVAUX DE VOIRIE.**

(délibération n°2020-09-49)

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que, dans le cadre des projets d'investissements pour 2020, des travaux concernant la voirie ont été prévus. Ainsi, il est demandé de se prononcer sur les candidatures proposées pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote : 9 voix pour 1 abstention :

- Retient le devis n° 2020-102 de l'entreprise SIMER 31 rue des Clavières 86501 Montmorillon pour un montant de 18 779,00€ HT concernant les travaux de voirie :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

## **8. PLANTATION ARBRES-HAIES SUR TERRAIN COMMUNAL.**

Monsieur le maire explique que suite à la visite avec la Fédération des Chasseurs de la Vienne sur le terrain communal, qu'il est préférable de reporter la plantation des arbres et des haies. Le département peut nous accorder une subvention à 60% sur la valeur du HT. Si cette opération est reportée en 2021 la fédération des chasseurs peut également nous accorder 40% de subvention supplémentaire. Après réflexion le conseil municipal décide de reporter le projet à 2021.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

- Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que la famille PERRIN propose de mettre à disposition gratuitement la parcelle AH 38, afin d'avoir un point de vue sur le village et la vallée de la creuse. La commission voirie se rendra sur place samedi 19 septembre 2020.
- **Concernant le Beffroi** : il y a eu un vice de restauration, une erreur de montage, l'entreprise BODET prend les réparations à ses frais.
- **Programmation réunion** : les commissions bâtiments et voirie se réuniront le samedi 19 septembre 2020 à 9h, rendez-vous devant la Mairie, afin de faire le tour du village.
- **Demande** : de volontaires pour les ateliers MSA, réponse à donner avant le 15 septembre 2020.
- **Station d'épuration** : la station de lagunage de la Petit Guerche, Eaux de Vienne doit faire le changement des bâches avant la fin de l'année.
- **Poteau téléphonique** : concernant le poteau qui a brûlé la réparation devait être faite le 31 août 2020, à ce jour le poteau n'est toujours pas réparé. Monsieur Joël TISSOT va relancer ORANGE, et demander l'intervention concernant le poteau téléphonique au 11 route de Châtellerault bourg de Mairé.
- **Taxes d'habitations et foncières** : Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les habitants exonérés des taxes habitations et foncières ouvrent droit à une allocation compensatrice versée par l'État à la commune qui s'élève à 4000€.
- **Assurance** : concernant l'assurance du tracteur 500€ par an (tous risques), la Mairie demande la modification du contrat d'assurance au tiers : 360€ par an en gardant le bris de glace.
- **Il a été évoqué de mettre** :
  - un panneau de « sens interdit sauf riverains », rue du Vieux Port.
  - un panneau de 50 km/h à Montant.

Cette demande sera soumise au prochain conseil municipal.

- **Réunion SIVOS** : les 4 classes et les deux cantines sont maintenues avec 63 élèves pour 2020/ 2021.
- **Mutualisation des tâches et des équipements entre les 4 communes** :  
Une réflexion et des propositions seront faites afin de mutualiser les travaux de broyage et d'élagage des routes et des chemins communaux.
- **Information téléphonique et numérique** :
  - la fibre arrivera à domicile en 2023 (information issue du Département 86)
  - Relais téléphonique prévu sur déchetterie de Lésigny.

**Fin de séance à 23h30**

<b>TRIPHOSE</b> Thierry	<b>TISSOT</b> Joël	<b>BIET-ROBIN</b> Catherine	<b>CALMARD</b> Bertrand
<b>CLÉMENT</b> Bernard	<b>COMTE</b> Jacky	<b>COX</b> Nathalie	<b>MARONNEAU</b> Manuel
<b>NIEMEZYK</b> Charlie	<b>VERHAEVERBEKE</b> Ludovic  <u>Absent</u>	<b>WEPPE</b> Etienne	